



## BULLETIN DE MODIFICATION VERSEMENT VOLONTAIRE

Ecrire au stylo noir et en majuscules

### MES INFORMATIONS PERSONNELLES

N° d'affilié ..... Nom de l'employeur .....

Information précisée sur votre relevé annuel de situation

Nom ..... Prénom.....

Nom de naissance ..... Date de naissance .....

Lieu de naissance..... Pays de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays.....

N° de téléphone ..... E-mail personnel .....

### MON VERSEMENT REGULIER

Je souhaite **modifier le rythme** de mes prélèvements automatiques :

Je choisis la nouvelle périodicité :  mensuel  trimestriel  semestriel  annuel

J'ajuste le montant de mes prélèvements : .....€

(prélèvement minimum de 50 € par mois, 150 € par trimestre, 300 € par semestre, 600 € par année, dans la limite annuelle de 10% de 8 plafonds annuels de sécurité sociale, tous versements confondus).

Je souhaite **modifier le montant** de mes prélèvements automatiques qui sera désormais d'un montant de .....€

(prélèvement minimum de 50 € par mois, 150 € par trimestre, 300 € par semestre, 600 € par année, dans la limite annuelle de 10% de 8 plafonds annuels de sécurité sociale, tous versements confondus).

Je souhaite **modifier mes coordonnées bancaires** (ci-dessous les documents à transmettre).

Je souhaite **suspendre/ arrêter** mes prélèvements automatiques.

Vous pourrez reprendre vos versements à tout moment en remplissant un nouveau bulletin individuel de versement volontaire.

### MON OPTION FISCALE

L'option choisie à la mise en place du versement programmé s'applique aux versements déjà effectués et ne peut pas être modifiée ; cependant vous avez la possibilité de modifier l'option pour les prélèvements futurs :

**Je souhaite** que mes futurs versements programmés soient déductibles de mon revenu annuel imposable.

**Je ne souhaite pas** que mes futurs versements programmés soient déductibles de mon revenu annuel imposable.

**Je certifie** sur l'honneur que les sommes que je verse ou verserai au titre du Plan d'épargne retraite assuré par la CGP, n'ont pas une origine délictueuse. J'ai bien noté que la CGP est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier (article L.561-2 et suivants du Code monétaire et financier), en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et notamment une obligation de déclaration auprès du service Tracfin en cas de soupçon.

**Je reconnais** avoir pris connaissance, préalablement à mon versement, des modalités d'affectation et de gestion de mon épargne, telles que figurant au sein de la **Notice d'information du Plan d'épargne retraite obligatoire** qui m'a été remise par mon employeur.

**J'adhère** à l'ensemble de ces dispositions.

**J'adresse l'ensemble des documents :**

Retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr

ou

Caisse Général de Prévoyance  
4/14 rue Ferrus – CS 80042  
75683 PARIS CEDEX 14

Le : ...../...../.....

**Signature**  
précédée de la mention « lu et approuvé » :





## MES JUSTIFICATIFS A TRANSMETTRE

- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une attestation de travail, à demander à votre employeur
- L'annexe au bulletin de versement volontaire, complétée, si votre versement est supérieur à 8000 €

Dans le cas d'une modification de RIB :

- Un RIB pour prise en compte de vos nouvelles coordonnées bancaires et le mandat SEPA, ci-joint

**Si votre versement est d'un montant supérieur à 8000€ ou s'il mène le cumul de vos versements de l'exercice en cours à dépasser le montant de 8000€, vous devez adresser à la CGP les documents appropriés à votre situation, décrits dans l'annexe au bulletin de versement. A défaut votre prochain versement sera rejeté.**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Les modifications formulées dans ce bulletin seront prises en compte pour les prochains prélèvements automatiques, et s'appliqueront à tous vos prélèvements futurs.**

A réception de l'ensemble des documents, la CGP vous adressera un courrier de confirmation de prise en compte de votre (vos) versement(s) volontaire(s) et vous communiquera votre Référence Unique de Mandat en cas de prélèvement automatique. **Le prélèvement automatique sera effectué le 5ème jour ouvré de chaque mois qui suit la mise en place du versement programmé.**

**Chaque versement sera converti en points** conformément aux dispositions indiquées dans la Notice d'information, transmise par votre employeur.

Les risques encourus en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, de falsification de documents, de production de fausses pièces justificatives, de dissimulation d'informations, sont importants, dans ces différents cas vous engagez votre responsabilité.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), vous disposez du droit d'accès à vos données personnelles, ainsi que du droit de rectification, d'effacement et de portabilité. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) peut être contacté à : [DPO@eps.caisse-epargne.fr](mailto:DPO@eps.caisse-epargne.fr) ou à : DPO – Caisse Générale de Prévoyance – 4/14 rue Ferrus – CS 80042 – 75683 PARIS CEDEX 14

